



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 93023

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la mobilisation associative pour lutter contre la solitude. Le développement endémique de ce fléau social requiert une attention particulière des pouvoirs publics. Nous devons tout faire pour redonner à nos concitoyens le goût de la fraternité, composante précieuse de notre devise républicaine. C'est pour cet engagement que des organismes et associations se mobilisent afin d'obtenir que la lutte contre la solitude soit reconnue grande cause nationale en 2011. En conséquence, elle lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour répondre favorablement à cette sollicitation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la mobilisation contre la solitude en France. Ce mal social, qui touche aujourd'hui plusieurs millions de personnes, est considéré par une très large majorité de Français comme un véritable enjeu de société. La solitude est un facteur de marginalisation et de pauvreté ; elle porte directement atteinte aux valeurs de solidarité qui fondent notre pacte social. C'est pourquoi de nombreuses associations humanitaires et caritatives, de tous horizons et de toutes sensibilités, se sont rassemblées dans un collectif pour apporter, avec leurs salariés et leurs bénévoles, aide et réconfort à nos concitoyens qui souffrent de solitude. Sensible à cette mobilisation, le Premier ministre François Fillon a souhaité attribuer le label de Grande Cause nationale pour 2011 à ce collectif d'associations « Pas de solitude dans une France fraternelle », constitué autour de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce label permettra aux organismes à but non lucratif, souhaitant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique, d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques. En soutenant par leurs dons le collectif « Pas de solitude dans une France fraternelle », nos concitoyens pourront encourager les actions engagées contre cette souffrance du quotidien, qui prospère trop souvent dans le silence et l'indifférence.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93023

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12158

Réponse publiée le : 7 décembre 2010, page 13326